



**GROUPE RATP**

Syndicat des Cadres,  
des Agents de Maîtrise  
et des techniciens supérieurs

**OBJECTIF  
ENCADREMENT**

**FEVRIER 2005**

« L'ignorance fait plus de dégât que l'information » J.F.KENNEDY

## **2005 : UNE ANNEE ORDINAIRE !!!**

Ce site Internet a été réalisé afin d'être au plus près de vos préoccupations.

Il comporte les rubriques

**W Actualités** où

**W** vous trouverez

**W** par exemple, des

comptes-rendus de réunions.

**· C Agenda** avec les

**F** dates des ré-

**E** unions à venir.

**- Publications**

**C** comportant tous

**G** les écrits de notre

**C** organisation.

**Espace retraités**

**-** pour nos anciens.

**R Espace adhé-**

**A** rents où se trou-

**T** vent les textes de

**P** référence (statut,

plate forme enca-

**· C** drement, etc.).

**Foire aux ques-**

**O** tions.

**M** A votre écoute

pour défendre

vos intérêts, ve-

nez donner votre

avis sur les sujets

d'actualité.

A bientôt.

**2005**, année sans enjeu électoral, n'en sera pas moins une année importante.

En effet, c'est bien au cours de cette nouvelle année que :

- La Régionalisation du STIF sera effective
- La nouvelle CCAS avec son conseil d'Administration paritaire connaîtra sa première année de fonctionnement dans ses nouvelles structures.
- D'importants dossiers seront mis sur la table des négociations :
  - ♦ Mise en place de nouvelles structures de financement de notre régime de retraites ;
  - ♦ Renégociation du protocole relatif au Droit syndical ;
  - ♦ Renégociation du protocole relatif à la Cessation Progressive d'Activités (CPA) ;
  - ♦ Négociations sur l'aide au transport, l'indemnité de départ à la retraite, les conditions d'attribution de la médaille d'honneur, la protection sociale, etc..
- La RATP souhaite mettre en œuvre des engagements de service en cas de mouvements sociaux .

La vigilance sera donc toujours de rigueur pour la défense des intérêts du personnel d'encadrement dans ce nouveau contexte environnemental.

Comptez sur la C.F.E.- CGC RATP pour être (et souvent bien seul) votre porte parole dans toutes les négociations que nous aurons à mener et n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans toutes les situations où vous pensez vivre des relations professionnelles ni fiables ni faciles ni attentionnées .

## UN ENGAGEMENT DE SERVICE GARANTI

Faute de ne pouvoir négocier avec les organisations syndicales un service garanti, la Direction réfléchit actuellement sur un projet de charte voyageurs intitulée « Information et engagement de service en cas de mouvements sociaux ».

Ce projet a été présenté aux partenaires sociaux le 16 décembre pour recueillir leurs premières observations.

Que contient ce projet ?

### Un engagement public d'information :

- **48 heures avant**, annonce de la prévision d'une perturbation importante ;
- **24 heures avant**, annonce de la nature et des localisations de la perturbation (par les médias d'entreprise et nationaux ainsi que par affichage sur nos réseaux) ;
- **Jour de la perturbation**, annonce précise et en continu de l'état réel du service ligne par ligne selon le mode utilisé (Bus, Métro, RER, Tramway) par les mêmes moyens d'information que la veille.
- **Qualité de l'information** : qualifier la nature (**trafic > 75 % légèrement perturbé, entre 50 et 75 % fortement perturbé et < 25 % très fortement perturbé ou nul**), proposer des itinéraires de substitution et annoncer dès qu'elle intervient la reprise du trafic.

Cet engagement qui n'a rien d'exceptionnel et qui ne comporte aucune remise en cause sur le droit de grève a été accueilli par les organisations syndicales de manière favorable.

Pour le deuxième engagement que compte prendre l'entreprise, il n'en a pas été de la même manière.

### Un niveau de service garanti

En présence de mouvements sociaux dont **l'origine est interne** à l'entreprise, la RATP souhaite prendre un engagement public sur un niveau de service garanti à savoir qu'elle s'engage à **assurer 80 % du trafic sur l'ensemble du réseau dans 80 % des cas de perturbations et dans les 20 % restants d'assurer au moins 50 % de trafic sur les lignes concernées.**

Cet engagement est complété par la communication d'un bilan annuel public.

Cet engagement semble réaliste pour la direction, au vu des statistiques des jours de grève constatés pour des motifs internes au cours de ces dix dernières années : « Nous avons toujours pu assurer ce niveau de qualité de service pratiquement sans exception ».

Sur cet engagement, la Direction a voulu connaître la position des syndicats.

**A l'unanimité les syndicats ont indiqué sur la forme qu'un tel engagement ne pouvait être qu'unilatéral.**

**La C.F.E.- CGC RATP s'est désolidarisée des autres syndicats sur le fond** en indiquant qu'en sa qualité d'entreprise publique assurant un service public, la RATP avait la double obligation d'assurer un niveau de service et d'informations lors des mouvements sociaux.

Nous avons rappelé que nous étions toujours prêts à négocier la mise en place d'un service garanti respectant le droit de grève et le droit au transport pour les voyageurs.

Enfin, nous avons réaffirmé la nécessité d'améliorer la prévention des conflits notamment en assurant une meilleure formation à l'ensemble des acteurs participant ou en capacité de participer au processus de l'alarme sociale.

Affaire à suivre .....

## QUEL FINANCEMENT POUR NOS RETRAITES ?

La première information d'importance c'est que **NOTRE REGIME DE RETRAITES EST MAINTENU EN L'ETAT ET SERA FINANCE COMME TEL PAR L'ETAT.**

Ce qui signifie pour être encore plus clair que sont notamment maintenus :

- le classement SAB avec comme corollaire les bonifications liées à la pénibilité, les possibilités de départ à 50 et 55 ans ;
- La pension maximale sur la base de 37, 5 annuités.

Alors pour quelles raisons devons-nous débattre du financement des retraites ?

Avant de répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler comment cela fonctionne aujourd'hui.

### FINANCEMENT ACTUEL

Chaque année, l'État présente dans le budget du Ministère des transports une ligne de compte réservée aux comptes de retraite des entreprises de transport et en particulier de la RATP.

Le Budget étant adopté, le Ministère verse ensuite au STIF la somme budgétée au titre de l'indemnité compensatrice. Celle-ci apparaît comme représentant l'insuffisance du compte retraites des agents de la RATP.

Comme vous pouvez vous en apercevoir, **la garantie financière du paiement de nos retraites n'est donc assurée que pour l'année en cours** et grâce à la bonne volonté de l'État et de la représentation nationale qui vote le budget.

### L'ENVIRONNEMENT CHANGE

**La Régionalisation du STIF** qui doit intervenir le 1er juillet 2005 entraîne le désengagement de l'État et notamment sur le plan des finances. Il devient illogique que l'État verse au STIF qui nous le reverse. En outre, cette façon de procéder pourrait être assimilée à du détournement de concurrence.

La réglementation européenne en matière de concurrence dans les transports a évolué après l'arrêt de la cour de Justice Européenne appelé **arrêt Altmark**. En effet, cet arrêt précise dans quels cas les « aides » de l'État ne constituent pas une violation de la concurrence, d'où la nécessité de bien séparer dans les comptes de l'entreprise ce qui revient à son rôle de transporteur de celui d'assureur.

En outre, **les nouvelles normes comptables européennes (IAS/IFRS)** applicables dès 2005 modifient les méthodes comptables actuelles. Ainsi, la norme IAS 19 impose la comptabilisation de provisions notamment au titre des régimes à prestation (donc de la charge des retraites).

Toutes ces évolutions conduisent l'entreprise à réfléchir sur le thème du financement de nos pensions dans le cadre du maintien en l'état du règlement des retraites.

### VERS UNE « CAISSE » DE RETRAITES

Pour répondre à l'évolution de l'environnement, la RATP se doit notamment de modifier les structures de financement des retraites.

Plusieurs scénarios ont été étudiés : statu quo, solution IEG (EDF), solution spécifique RATP. Les deux premiers ne répondaient pas soit aux directives ou normes européennes soit au maintien en l'état de notre régime de retraites.

C'est donc vers une solution purement « RATPienne » que l'on devrait se diriger.

La création d'une structure de financement financé par les cotisations agents et employeurs et par l'État qui verserait le montant des engagements passés, présents et futurs .

Concrètement pour les agents? **Rien ne changera au niveau du net à payer sur la feuille de paie.** Seuls les éléments constitutifs de ce salaire devraient évoluer .

Nous vous tiendrons informer de l'évolution de ce dossier dès qu'il sera mis sur la table des négociations.

## UN AVIS ET DES REVENDICATIONS

### .....UN AVIS sur la journée de solidarité

Concernant la journée de solidarité instituée par la loi du 30 juin 2004, la C.F.E.- CGC RATP n'a malheureusement pas pu en négocier les dispositions applicables à la RATP dans la mesure où la direction considérait comme non négociable le fait que cette journée serait le lundi de pentecôte.

Bien que nous jugions cette loi injuste dans la mesure où elle ne s'applique pas à l'ensemble de français, notre syndicat a essayé de faire des propositions pour que son application soit la moins contraignante possible pour les agents. Malheureusement, force est de constater, que nous étions bien les seuls : la direction campait sur le lundi de pentecôte et les autres syndicats ne voulaient pas entrer dans les débats par stricte opposition à la loi.

Seule notre demande relative à la majoration du taux de la prime Dimanche et Jour Férié (DJF) pour tenir compte de la perte annuelle d'un jour férié a été acceptée. Ainsi, le taux de la minute de travail de la prime DJF a été porté à 0,219 soit une augmentation d'environ 2 %.

Nous espérons que ce dossier ne préfigure pas du dialogue social 2005 car dans l'hypothèse inverse cela ne laisse rien augurer de bon pour les dossiers importants que nous aurons à traiter.

### DES REVENDICATIONS

En dehors des revendications annuelles relatives au **maintien du pouvoir d'achat** de chacun des agents de l'entreprise (donc augmentation de la valeur du point de base au niveau de celle des prix) et de celles qui seront, notamment, négociées lors des réunions sur l'accord cadre d'accompagnement du suivi du plan d'entreprise, la C.F.E.-CGC RATP souhaite obtenir en 2005 :

- La modification des conditions d'accès à l'EC SUP (mesures spécifiques, par exemple);
- L'augmentation du % de majoration de la prime de résultats (actuellement 28 %) ;
- La prise en compte des spécificités des métiers de l'encadrement dans le cadre des nouveaux protocoles (Style Métro, Réflexe RER, Bus attitude, etc.) par la création d'une réelle prime de fonctions ;
- Une nouvelle disposition pour réduire le solde des Comptes Épargne Temps (CET) des agents volontaires : le paiement des jours d'ARTT ;
- La prolongation de l'accord sur la Cessation Progressive d'Activités (CPA) pour au moins 5 ans ;
- La mise en place de contrats de professionnalisation pour préparer des Bac +2 .

**Et bien entendu, la C.F.E.—CGC sera présente et vigilante pour défendre dans toute l'entreprise et sur tous les dossiers, les intérêts du personnel d'encadrement.**

### BULLETIN D'ADHESION C.F.E.- CGC DU PERSONNEL DU GROUPE RATP

Nom

Prénom

Matricule:

Agent de maîtrise ou Technicien Supérieur (84 €)  Cadre (128 €)  Cadre Supérieur (160 €)  Cadre Dirigeant (194 €)

A retourner à : 21, square Saint Charles – 75012 PARIS

Courriel : [contact@cfe-cgc-ratp.com](mailto:contact@cfe-cgc-ratp.com) ou site Internet : [www.cfe-cgc-ratp.com](http://www.cfe-cgc-ratp.com)

**Syndicat C.F.E.-CGC Groupe RATP**

21, square Saint Charles  
75012 PARIS

Téléphone : 01 58 76 80 00  
Télécopie : 01 58 76 80 87  
Courriel : [contact@cfe-cgc-ratp.com](mailto:contact@cfe-cgc-ratp.com)  
Site : [www.cfe-cgc-ratp.com](http://www.cfe-cgc-ratp.com)